

DE ROUBAIX-TOURCOING

LA TRAGEDIE IRLANDAISE



L'Irlande est en proie à la plus atroce des guerres civiles. Après trois années d'insurrection par-tielle et d'anarchie, le Gouvernement provisoire Irlandais a amené le Gouvernement Anglais à accepter un compromis.

Cette solution était à peine acceptée que les intriguants de l'Irlande reprennent la lutte. Le résultat des élections du Nouveau Parlement avait été en faveur des républicains.

Le Gouvernement de M. Lloyd George accusé de faiblesse, va se trouver pris entre la nécessité de se démettre ou d'engager de terribles représailles. Il n'y a rien de bon à espérer de lui.

Un ami de la France

Nous avons annoncé hier la mort de M. Iake-Janesko. Rappellons en quelques mots l'action efficace que fit en Roumanie pendant la guerre ce grand ami de la France.



IAKE-JANESKO (Photo Manuël).

Iake-Janesko tint tête obstinément. La Roumanie grâce à lui resta fidèle à ses engagements envers la France.

Un petit dénicheur a été électrocuté

Hier, le jeune François Charnay, 13 ans, demeurant chez ses parents, à Villersfranche-sur-Saône, accompagné d'un jeune camarade, fut surpris par un chien enragé.

Saint-Amand Socialiste Action réalisatrice

La municipalité fait construire des maisons à bon marché et assure, à hauts salaires, du travail aux ouvriers du Bâtiment

A n'en pas douter — et nous avons maintes fois ici affirmé cette vérité, démontrée par les faits — la popularité de bon aloi des municipalités, leur solidité résistante à toutes les bourrasques, la confiance renouvelée à chaque consultation du corps électoral, résident beaucoup moins dans des questions de personnes que sur l'action effectuée au profit de l'intérêt public.

Sans doute, la sympathie inspirée par les élus, leur caractère aimable et serviable, leur franche cordialité, la dignité de leur vie publique et privée, ne sont pas un facteur négligeable de succès et en constituent un précieux élément.

Comme Briffaut à Wattrelos ; François Lefebvre, à Denain ; Basly, à Lens ; Degraux, à Liévin ; Charlon, à Hémin-Liétard ; Henigès, à Hellemmes ; Beauvillain, à Cauchy ; et combien d'autres que nous pourrions citer sans sortir de notre région, mais la liste en serait trop longue, Ernest Couteaux a su donner à ses principes démocratiques une formule concrète.

La charmante ville de Saint-Amand, attirée par son site pittoresque, salubre, vivifiant, reposant et l'aimable souriante de ses habitants, est une des communes les mieux administrées de notre grand et populaire département.

On nous l'a assuré et redit, avec la même force de conviction, dans les divers milieux où nous avons procédé à notre impartiale enquête.

On nous dira peut-être que Couteaux, l'un des élèves les plus brillants du vieux Collège communal, qu'il s'efforce aujourd'hui de moderniser et d'orienter dans les clartés d'un enseignement intellectuel, nourri des fortes études classiques.

Nous le reconnaissons volontiers, sans méconnaître que des maires, issus des rangs les plus modestes de la classe ouvrière, sont parvenus, par leur labeur personnel et leurs efforts journaliers à s'élever au même degré de valeur agissante.

Cette objection éventuelle, loin d'infirmes confirmer au contraire notre thèse... et vient l'éclairer par de nombreux exemples, que nous pourrions citer, en restant dans les limites de notre région.

Notre sol généreux, si riche en cultures fertiles, révèle aussi des hommes de conscience, de dévouement et d'action, qui en sont une des plus belles floraisons.

Nous voulons aujourd'hui citer à titre exemplaire le Maire de Saint-Amand. Eût-il à l'hôtel de Ville au lendemain des difficultés rudes années de guerre, lorsqu'il le labeur administratif présentait une tâche accablante, Ernest Couteaux, par une nette et pratique vision des nécessités du

moment, a su opérer un immense travail de renaissance sous toutes ses formes et la ville qu'il administre peut être citée aujourd'hui comme modèle, au point de vue de l'hygiène, et des œuvres sociales, malgré la modicité de ses ressources.

Nous voulons nous contenter, pour le moment, de citer quelques faits.

En vue de parer à la crise du logement, conséquence des dévastations de la guerre et voulant résoudre, au moins d'une manière partielle, cet angoissant problème, Couteaux a constitué une Société coopérative de constructions, dite Société de la Famille Ouvrière.

Le coût des constructions étant très élevé à l'heure actuelle, Couteaux a utilisé les cessons de dommages de guerre, pour permettre un amortissement acceptable des frais des habitations ainsi construites.

Voilà de nombreux capitalistes de nos régions dévastées, obtenir des cessons scandaleuses de dommages de guerre, et vouloir que les avantages provenant de ces opérations puissent profiter à des organismes collectifs, au lieu d'aller à des particuliers.

Dans cette intention, il a schématisé la démolition de Cattenières, pour 900.000 fr. La Commission cantonale lui ayant accordé une indemnité totale, avec emploi des 3.700.000 francs, le Maire de Saint-Amand affecta 2.000.000 francs à l'édification de maisons ouvrières à bon marché et 1.700.000 francs pour la construction d'un Collège communal, auquel seront adjoints des cours professionnels.

Déjà, cent-vingt coquettes habitations ouvrières, avenantes et salubres, sont en voie de construction. Les travaux, activement menés, permettront bientôt de remédier, d'une façon très sensible, à l'angoissante pénurie du logement.

En même temps qu'il active l'édification de ces 150 maisons ouvrières, Couteaux se met à la disposition d'industriels pour leur faciliter l'acquisition de dommages de guerre, destinés à la construction d'habitation à bon marché et l'an prochain, au plus tard, le hameau de la Bruyère en comptera une centaine.

Une autre initiative, tout aussi excellente est à signaler. Dès 1920, la municipalité a provoqué la création d'un organisme de production à forme nettement socialiste, dans la corporation du Bâtiment.

Ces trente ouvriers constituent l'élite de leur corporation. Ils touchent un salaire qui atteint, avec les ristournes annuelles, le double de celui des entreprises privées. Les Ecoles publiques, le Théâtre, les maisons particulières sont réparés par cette Société ouvrière de production. Les œuvres d'assistance créées dans son sein, visant le chômage, les secours en cas de maladie, ou d'accident, les retraites, sont dotées de fortes ressources. L'exploitation de l'homme par l'homme, si commune en régime capitaliste, ne trouve aucune place dans ce groupement ouvrier, d'institution municipale. Les auxiliaires momentanément employés touchent la même ristourne journalière que les Sociétaires en titre.

La Société ouvrière du Bâtiment nous offre une démonstration éclatante de l'effet remarquable de la doctrine socialiste, appliquée avec une intelligence pratique et raisonnée, s'inspirant des contingences sociales et du milieu vital.

Notre ami Couteaux aura eu le grand mérite de l'instaurer dans le Nord.

E. POLVENT.

Deux drames de l'air finirent différemment

New-York, 22 juin. — Un aviateur américain, M. Wheelock, avait décidé de faire son voyage de noces en avion. Quelques minutes après la cérémonie du mariage, en l'épée d'un vent violent, et malgré les protestations du pilote, il prit l'air en compagnie de sa femme. L'appareil avait à peine décollé, qu'il fut pris dans un remous et s'écrasa sur le sol.

M. Wheelock fut tué sur le coup. Sa femme et le pilote sont gravement blessés, mais on conserve l'espoir de les sauver.

Une promenade en avion se termina en parachute Wichita (Texas), 22 juin. — Un aéroplane ayant piloté à une hauteur d'environ 1.000 pieds, le pilote et les deux passagers, dont une femme, se jetèrent de l'avion, après s'être munis de parachutes, et ont atterri sains et saufs.

Scènes sanglantes de grève en Amérique

Washington, 22 juin. — Une dépêche d'Har-rin (Illinois), annonce que mercredi soir, 5.000 charbonniers grévistes ont attaqué des bâtiments de la Société Charbonnière. Il y eut quatorze tués et une vingtaine de blessés.

La plupart des tués sont des gardiens de mines. Les détails manquent, mais on déclare que des milliers de personnes dont de nombreuses armées, se sont livrées à des scènes de désordre qui ont duré jusque tard dans la soirée.

Melun, 22 juin. — Mme Elisabeth de la Croix, née de La Rochette, 35 ans, femme d'un capitaine du 15e chasseurs, à Compiègne, rentra de son voyage de noces, après trois semaines d'absence lorsqu'elle a été prise d'un malaise subit au cours de la nuit, au château de La Rochette. La lampe qu'elle tenait à la main a communiqué le feu à ses vêtements et l'a brûlée sérieusement sur tout le corps.

AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS L'AFFAIRE LENGRAND

L'ex-chef de gare de Dunkerque reste condamné à 7 ans de réclusion

A l'audience de jeudi, de la Cour d'Assises du Pas-de-Calais, a comparu l'ex-chef de gare de Dunkerque, Louis Lengrand, 50 ans, accusé du détournement de nombreux wagons de charbons au préjudice de la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

Un 5e souvient que, le 18 décembre 1921 par la Cour d'Assises du Nord, Lengrand avait été condamné à 7 ans de réclusion, tandis que ses complices Lesens et Alfred Lengrand étaient condamnés respectivement à 3 et 5 ans d'emprisonnement. Un quatrième accusé, nommé Wargnier fut acquitté.



Louis LENGRAND

Le premier jugement ayant été cassé, l'affaire fut renvoyée devant les Assises du Pas-de-Calais.

Voici les faits exposés par l'acte d'accusation : Dans les derniers mois de l'année 1920, les services de la Compagnie des Chemins de fer du Nord à Dunkerque, reçurent de diverses maisons d'importation de charbons des réclamation au sujet de manquants constatés au déchargement des navires.

Plusieurs fois, les manquants furent constatés par la maison Buche et Vanhove qui, chargé par la maison Buche et Vanhove avait été compris par erreur, prétendait-il, dans les expéditions de la maison Jockelson ; sans doute, le pointeur Avoort renvoya le wagon n° 237.678, à l'agent envoyé par Lengrand et sur les instructions de ce dernier, ce wagon, au lieu d'être dirigé conformément au prétexte invoqué, sur la maison Buche et Vanhove, fut déposé à Cambrai.

Plusieurs fois, les manquants furent constatés par la maison Buche et Vanhove qui, chargé par la maison Buche et Vanhove avait été compris par erreur, prétendait-il, dans les expéditions de la maison Jockelson ; sans doute, le pointeur Avoort renvoya le wagon n° 237.678, à l'agent envoyé par Lengrand et sur les instructions de ce dernier, ce wagon, au lieu d'être dirigé conformément au prétexte invoqué, sur la maison Buche et Vanhove, fut déposé à Cambrai.

L'attention fut ainsi attirée sur Lengrand Louis, chef des gares de Dunkerque, qui se trouvait en possession de documents relatifs à la situation des stocks de charbon et à son préjudice un wagon de charbon.

Des enquêtes ne tardèrent pas à révéler que cet important fonctionnaire de la Compagnie du Nord se livrait depuis plusieurs mois à un commerce de charbon éminemment suspect. Cet important commerce se semblait pas se borner au trafic de quelques wagons détournés au préjudice de maisons d'importation ; il paraissait s'alimenter surtout de détournements opérés sur les stocks de charbon importés directement par la Compagnie du Nord pour les besoins de son exploitation.

Blaine était déposé au parquet et, le 16 décembre 1920, Lengrand était arrêté. L'information a permis d'établir les faits suivants : Lengrand Louis et Lesens Edouard, qui s'étaient connus à Somain, se rencontrèrent au jour 1919 à Dunkerque où le premier venait d'être nommé chef principal des gares et où le second exerçait les fonctions de contrôleur adjoint, chef du service des combustibles. Les fonctions de Lesens consistaient à surveiller le déchargement du charbon importé par la Compagnie du Nord et à assurer l'expédition sur les divers dépôts conformément aux ordres qu'il recevait.

Lengrand Alfred, négociant à Cambrai, et frère du chef de gare de Dunkerque, ayant senti qu'à Cambrai on manquait de combustible, Lengrand Louis aurait pris Lesens de lui procurer du charbon afin de pouvoir l'expédier à Cambrai.

Des ce moment, une entente s'établit entre Lengrand Louis et Lesens, afin de détourner et de vendre à leur profit des wagons de charbon de la Compagnie du Nord.

L'Homme coupé en morceaux Crime de l'adultère

Estelle Harlet, de Cousloire, qui, avec son amant Burger, assassina son mari Jobin, comparait avec son complice devant les Assises

Paris, 22 juin. — Il est deux heures lorsque les jurés entrent dans la salle d'audience.

Sur la table à conviction, deux paquets de papier gris et un bocal vert, comme on en voit à la devanture des pharmaciens. Il contient deux mains coupées, celles du malheureux Jobin.

M. Drioux, conseiller à la Cour, ouvre l'audience à 2 heures 15. Les accusés entrent au même moment. Debout, Estelle Harlet, en tailleur bleu, chapeau de maline à grands bords. C'est une blonde à petits cheveux coupés, qui a passé visiblement la trentaine. On aperçoit d'elle un visage poudré à menton court. Ch. Burger, qui vient ensuite, est un garçon de 34 ans, en complet bleu.

L'accusée, E. Harlet, baisse la tête et on ne voit rien de sa figure sous le grand chapeau.

Une courte moustache blonde dans un petit visage rond, les oreilles à ces rouges, Burger regarde obstinément par terre.

Après l'interrogatoire d'identité, très rapide, au cours duquel ESTELLE HARLET-JOBIN, D'UNE VOIX INDISTINCTE, DECLARE QUEPELLE EST COÛTURIERE, NÉE A COUSLOIRE, FRÈS D'AVESNES (NORD) et Ch. Burger, hôtelier, né à Font-Mousson.

Le président Drioux recommande aux accusés de bien écouter l'acte d'accusation. M. Rapahon du Mousseaux occupe le siège du ministère public.

Me Garçon, avocat, s'est assis à la place de la partie civile, le frère de la victime.

Une femme légère La lecture de l'acte d'accusation est finie. M. Drioux commence l'interrogatoire de Mme Estelle Harlet, veuve Jobin.

On entend 1-3 questions du président Drioux, mais très peu de réponses de l'accusée, qui reconnaît qu'elle a vécu en Suisse et que mariée avec G. Jobin, elle trompa plusieurs fois ce dernier avant de connaître Burger.

« Vous aviez un mari très bon, très doux, dit le président Drioux, vous reconnaissez que votre mari voulait divorcer parce qu'il connaissait votre conduite ? Vous reconnaissez qu'il vous avait répondu que vous aviez continué à mener une conduite aussi légère et vous aviez un grand ascendant sur votre mari ? »

« La veuve Jobin dit un « oui » timide à chaque demande du président. Cependant, elle proteste quand on lui parle de l'infirmité qu'elle avait sur son mari.

« Votre conduite légère se poursuivait donc sous le pavillon de votre mari ? » L'accusée ne sait ce qu'elle doit répondre.

L'accusé raconte qu'ayant perdu sa femme, il fut reconforté dans sa douleur par ses amis Jobin.

« A ce moment-là, i sista M. Drioux, vous trouvant veuf, vous ne saviez plus que devenir avec vos deux enfants. Jobin vous dit d'aller voir sa femme ? »

« Oui M. le président, reconnait Ch. Burger, elle fut très accablée, ce fut un véritable amour pour moi. C'était une femme de tête et de volonté. »

M. Drioux rappelle un détail que l'accusé oublie.

« Vous êtes retourné au front et vous avez fait votre devoir. »

« Oui oui, dit Burger, la tête baissée. »

La scène du baiser On en arrive à la co-habitation de Burger chez Jobin.

Il raconte aux jurés, d'une voix très douce comment son intimité se forma avec Estelle Jobin.

« Elle me confia un jour, à promenade, les déceptions amoureuses qu'elle éprouvait. »

« Le lendemain, je devais quitter Paris pour retourner au front. J'habitais déjà une chambre chez les Jobin. »

« A mon arrivée, je vis entrer chez moi Estelle Jobin en peignoir. Elle me dit : « J'ai quelques choses à vous avouer, mais je n'ose pas et alors, nos lèvres se rencontrèrent. »

Cela débuta ainsi, poursuit Burger. J'étais pris entre l'amour et le devoir.

Comme Estelle Jobin nie cette scène du baiser au bord du lit. « Vous maintenez cette scène de la chambre », demande M. Drioux à Burger.

« Oui, répond l'accusé, c'est bien comme je l'ai dit que Madame est en... »

Comment le trafic fut découvert

Dans les derniers mois de l'année 1920, les services de la Compagnie des Chemins de fer du Nord à Dunkerque, reçurent de diverses maisons d'importation de charbons des réclamation au sujet de manquants constatés au déchargement des navires.

Plusieurs fois, les manquants furent constatés par la maison Buche et Vanhove qui, chargé par la maison Buche et Vanhove avait été compris par erreur, prétendait-il, dans les expéditions de la maison Jockelson ; sans doute, le pointeur Avoort renvoya le wagon n° 237.678, à l'agent envoyé par Lengrand et sur les instructions de ce dernier, ce wagon, au lieu d'être dirigé conformément au prétexte invoqué, sur la maison Buche et Vanhove, fut déposé à Cambrai.

Plusieurs fois, les manquants furent constatés par la maison Buche et Vanhove qui, chargé par la maison Buche et Vanhove avait été compris par erreur, prétendait-il, dans les expéditions de la maison Jockelson ; sans doute, le pointeur Avoort renvoya le wagon n° 237.678, à l'agent envoyé par Lengrand et sur les instructions de ce dernier, ce wagon, au lieu d'être dirigé conformément au prétexte invoqué, sur la maison Buche et Vanhove, fut déposé à Cambrai.

L'attention fut ainsi attirée sur Lengrand Louis, chef des gares de Dunkerque, qui se trouvait en possession de documents relatifs à la situation des stocks de charbon et à son préjudice un wagon de charbon.

Des enquêtes ne tardèrent pas à révéler que cet important fonctionnaire de la Compagnie du Nord se livrait depuis plusieurs mois à un commerce de charbon éminemment suspect. Cet important commerce se semblait pas se borner au trafic de quelques wagons détournés au préjudice de maisons d'importation ; il paraissait s'alimenter surtout de détournements opérés sur les stocks de charbon importés directement par la Compagnie du Nord pour les besoins de son exploitation.

Blaine était déposé au parquet et, le 16 décembre 1920, Lengrand était arrêté. L'information a permis d'établir les faits suivants : Lengrand Louis et Lesens Edouard, qui s'étaient connus à Somain, se rencontrèrent au jour 1919 à Dunkerque où le premier venait d'être nommé chef principal des gares et où le second exerçait les fonctions de contrôleur adjoint, chef du service des combustibles. Les fonctions de Lesens consistaient à surveiller le déchargement du charbon importé par la Compagnie du Nord et à assurer l'expédition sur les divers dépôts conformément aux ordres qu'il recevait.

Lengrand Alfred, négociant à Cambrai, et frère du chef de gare de Dunkerque, ayant senti qu'à Cambrai on manquait de combustible, Lengrand Louis aurait pris Lesens de lui procurer du charbon afin de pouvoir l'expédier à Cambrai.

Des ce moment, une entente s'établit entre Lengrand Louis et Lesens, afin de détourner et de vendre à leur profit des wagons de charbon de la Compagnie du Nord.

Une énorme quantité de charbon fut détournée Pour arriver à leurs fins et détourner ainsi ces charbons, les accusés se livrèrent aux agissements suivants : de Dunkerque, ayant l'importance du transit et des importations ne permettait pas de peser chaque wagon chargé. On avançait la balance du charbon

Lettres d'amour et de dénonciation

L'interrogatoire se poursuit sur les relations épistolaires de Burger, qui est reparti pour le front et d'Estelle Jobin.

« Vous écrivez, dit M. Drioux, trois fois par jour à votre maîtresse et vos lettres étaient pleines de protestations d'un amour effréné, de protestations, d'une certaine jalouise aussi et comme dans toutes les lettres de ce genre, vous disiez que vous voulez être ensemble, vous lui demandiez de quitter son mari. Mais, qu'a-t-elle répondu à cette proposition ? »

« Tout d'abord, elle a refusé, bien que je lui ai offert de lui faire une situation comme celle de son mari. »

« Estelle Jobin proteste qu'elle n'a pas voulu quitter son mari, ni à ce moment, ni plus tard, bien que dans ses lettres, elle semble laisser percer son consentement. »

« Je n'y ai consenti plus tard que sur sa pression. »

M. Drioux examine les lettres de dénonciation que Burger écrivit pour se débarrasser de Jobin.

« Je pensais, dit Burger, d'après ce que m'avait avoué sa femme, que Jobin, ainsi dénoncé, désertait ou bien s'en irait sous les drapeaux. De toutes façons, nous serions pensionnés-nous, débarrassés de Jobin. »

« Est-il exact que vous étiez sous le charme de cette femme, demande le président Drioux et que, comme vous l'avez déclaré au juge d'instruction, vous étiez prêt à tout quitter pour aller avec elle. »

« Oui », répond Burger. Une suspension d'audience est accordée pour permettre à Estelle Jobin de se reposer un peu.

Il est quatre heures moins le quart.

Le bandit de l'express est un fils de famille

C'est la passion du jeu qui l'a entraîné jusqu'au crime

Nous avons annoncé l'arrestation de l'auteur de l'agression commise, dans l'express de Granville, sur la personne d'un magistrat d'Avranches, M. Pers, qu'il frappa de plusieurs coups de barre de fer.

On sait que c'est un nommé Georges Queruel, voyageur de commerce, demeurant 63, rue du Château-d'Eau, à Paris.

Georges-Maurice Queruel, âgé d'environ 25 ans, habitant, rue du Château-d'Eau, depuis neuf mois, une chambre meublée d'un loyer mensuel de 60 francs. Il appartient à une excellente famille de Cond-sur-Joireau.

Le meurtrier avait fait ses études dans un collège de la région et reçut une bonne éducation. De mise toujours correcte, s'exprimant bien, de manières courtoises, rien dans sa conduite ne pouvait laisser prévoir l'acte criminel qu'il vient de commettre. Il se disait représentant de commerce et travaillait, en fait, pour le compte d'une maison de vins et liqueurs.

LE VERDICT

Après plaidoirie de M<sup>e</sup> Escoffier, du barreau de Douai, la Cour a rendu son verdict : le peins de sept ans de réclusion infligés à Lengrand par la Cour d'Assises du Nord, est maintenu, mais l'ancien chef de gare est dispensé de l'interdiction de séjour et paiera les frais envers l'Etat.

LE VOLEUR VOLÉ

Le 13 mai dernier, le sieur Henri D... descendu dans un hôtel du boulevard Maurice Lemaître, à Bruxelles, avait fait la connaissance aux environs de la gare du Nord, de deux particuliers. A certain moment, D... sentit indisposé. Il prit ses deux « amis » de le reconduire en automobile à son hôtel. Or, le lendemain, D... fut découvert endormi sur un banc du Bois de la Cambre. A la police il déclara que ses « amis » devaient l'avoir endormi au moyen d'un narcotique et qu'ils l'avaient dépouillé de son portefeuille contenant 2.000 francs, 3 billets de banque suisses, 500 francs en billets de banque belges et 5 pièces d'or françaises. Un renseignement obtenu par la police, l'a conduit à rechercher par l'autorité suisse pour de nombreuses et importantes escroqueries commises dans sa pays.